

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

Réorganisation militaire. — Sans entrer dans la discussion des intéressantes propositions techniques formulées par le capitaine Fuldon (livraison de février 1920), voulez-vous me permettre d'exprimer une réserve sur la considération d'ordre moral qu'il prend comme point de départ ?

Le capitaine Fuldon affirme que les populations agricoles et montagnardes sont animées de l'esprit militaire et patriotique, tandis que les populations citadines sont gangrenées par « l'esprit des Jung-burschen ». Et il conseille de recruter, dans les premières, 85 % de la jeunesse et, dans les secondes, 50 % seulement. Cette idée est extrêmement dangereuse.

Ne voit-on pas, en effet, qu'elle tend à séparer l'armée du peuple en la transformant en une garde prétorienne, imbue d'une sorte de patriotisme officiel, contrôlé par le Département militaire et garanti par les commissions de recrutement ? L'idée de coterie, qui a fait tant de mal en haut lieu, se retrouverait ainsi en bas, car seuls les « purs » seraient jugés dignes de porter l'uniforme et les autres dédaigneusement rejetés. On devine avec quelle animosité ceux-ci regarderaient désormais ces bataillons sacrés qui leur sembleraient dressés tout exprès pour leur déclarer la guerre.

Le service obligatoire pour tous est l'armature traditionnelle et puissante de notre système militaire. C'est grâce à lui que l'armée, en Suisse, ressemble au peuple d'où elle sort. N'appeler sous les drapeaux que le 50 % des jeunes citadins, c'est ébranler la base même de nos institutions, c'est désintéresser de leur sort une partie importante et influente du peuple. Il ne s'agit pas d'accepter tout le monde, il s'agit d'affirmer que la dispense de servir est l'exception d'une règle universelle et non la règle elle-même. Et par quelle obligation civique remplacerait-on l'obligation militaire ? Aux yeux des gens simples, est-ce que cette dispense n'apparaîtrait pas comme une prime à l'antipatriotisme ?

Mais le plus fort argument à objecter au capitaine Fuldon est celui-ci : loin de n'agrérer dans ses casernes qu'une sélection de recrues, l'armée doit s'ouvrir chaque année à une classe entière de jeunes

gens égaux devant le devoir, parce que l'une de ses tâches — la plus belle, — consiste précisément à convertir ce personnel disparate en soldats dévoués à la patrie. Autrement dit : la thèse qu'on nous propose oublie que l'armée a un rôle éducatif. Voilà ce que je lui reproche.

Tous, nous avons vu arriver à la caserne, et venant de milieux citadins et industriels, des garçons efflanqués, maladifs, sournois peut-être. Et nous les avons vus, au cours de leur école, se bronzer, s'aguerrir, sortir leur poitrine, parler haut, regarder en face. Allons-nous renoncer à un pareil bénéfice ? Ne croit-on pas qu'il est utile d'offrir au plus grand nombre le bienfait musculaire que représentent l'apprentissage en caserne et les cours de répétition annuels ? Ceux qui doivent à l'armée leur développement corporel et la joie du plein air, lui conservent une reconnaissance qui subsiste chez le soldat redevenu électeur. Afin de garder la faveur publique, afin de faire face à ses obligations nouvelles, la caserne de demain devra devenir toujours plus sportive et aérée, se transformer en camp d'instruction et en champ d'entraînement. Mais pour être une école physique ouverte à tous, non l'académie de quelques-uns.

De même, et plus encore, au moral. Loin de dédaigner d'avance des ennemis probables et les rendre ainsi irréductibles, l'armée doit les appeler à elle. Comment dissiperaient-on des préjugés si l'on ne mettait pas à même de juger qu'ils sont absurdes ? La leçon militaire n'enseigne pas seulement à nettoyer un fusil ou à rouler une capote : elle inculque la maîtrise de soi, la discipline, le goût des responsabilités, l'endurance, la fidélité, la bonne humeur : il serait déplorable que le cinquante pour cent de notre jeunesse ouvrière en fût exclus. Et les étudiants donc : faut-il priver la moitié de ces intellectuels d'une si précieuse expérience ? Où apprendraient-ils ailleurs, qu'au delà de leurs camarades d'usine ou d'études ils en ont d'autres, paysans, employés, bourgeois, dont ils partagent dans le rang les plaisirs et les peines ? Où comprendraient-ils mieux que la patrie existe puisqu'ils sont là à son service et qu'on remet à leur garde son drapeau ?

Evidemment, on ne convertira pas tous les antipatriotes en soixante-cinq jours. Il suffirait qu'on en transforme quelques-uns pour légitimer qu'on les appelle tous. Evidemment encore, une telle mission morale réclame des instructeurs de premier ordre, des hommes qui aient du tact et sachent exercer une influence. Nous en avons ; les autres, qu'ils se confinent dans les bureaux. Nous croyons même que c'est en affirmant et en développant les exigences spirituelles du

métier d'instructeur — ce qu'on pourrait appeler la mentalité apostolique — qu'on en assurera le recrutement : ce n'est pas en augmentant les heures de pas cadencé. Et de là découlera la réforme de certaines méthodes, parce qu'il s'agira de conquérir le cœur et l'intelligence de l'homme, et pas seulement sa silhouette, de lui expliquer un idéal en même temps qu'un procédé de combat, de l'habituer à obéir aussi bien qu'à être débrouillard : rien, désormais, de schématique, mais la mise en valeur d'êtres vivants.

Renoncer à appeler sous les armes des garçons de vingt ans soupçonnés d'idées fausses, c'est fuir la difficulté, craindre une ombre, et se dérober à un devoir impérieux. Répétons-le pour justifier son existence aux yeux du peuple *dont elle dépend*, l'armée doit prouver son utilité nationale. Celle-ci est d'abord de protéger notre indépendance : mais elle consiste aussi à retremper, au moral et au physique, la majorité de notre jeunesse. N'hésitons pas à proclamer la vertu sociale de nos institutions militaires. Prenons garde qu'à force d'accepter qu'on réduise sur les millions et les effectifs, nous ne rendions l'armée si modeste, si économique et si insignifiante que le peuple finisse par s'en passer.

Le problème de notre réorganisation militaire, on peut le simplifier en supprimant une partie des soldats. C'est une méthode. Mais on peut aussi, telle est notre préférence, l'élargir, l'associer au vaste problème de notre vie nationale, et le définir avant tout un problème de chefs, c'est-à-dire d'éducateurs.

Capitaine DE TRAZ, de l'E. M. G.

† **Le colonel John Monnier.** — Le 2 avril écoulé est décédé à Lausanne le colonel John Monnier, à l'âge de 60 ans.

Le colonel Monnier fut breveté lieutenant en 1885. Sa carrière d'instructeur s'écoule essentiellement sur les places d'armes de Colombier et de Lausanne, coupée par un stage d'une année dans l'armée française. Appelé plusieurs fois à instruire les officiers dans les écoles centrales et de tir, le colonel Monnier prit très rapidement une excellente influence sur ses subordonnés, qui trouvaient en lui un camarade charmant et toujours prêt à communiquer le fruit de son expérience.

Homme droit et consciencieux, le colonel Monnier a fait partout et en tout son devoir. Il aurait pu jouer encore un rôle plus en évidence si sa modestie ne l'avait pas poussé à laisser les voisins parler haut et ferme. Mais on avait plaisir à l'entendre exprimer librement,

dans le cercle de ses amis et camarades, ses opinions sur les vicissitudes du métier des armes.

Collaborateur de la *Revue militaire suisse*, le colonel Monnier tenait à défendre certaines méthodes qu'on dit quelquefois vieillottes, mais qui sont souvent beaucoup plus près du bon sens qu'on ne le croit. Il n'y a pas très longtemps que le colonel Monnier nous remettait une bibliographie tirée de *Viri*. A cette occasion, nous entendions notre camarade exposer clairement ses idées sur la réorganisation militaire et les résumer en quelques mots : « Ayez, dit-il, des chefs qui donnent l'exemple, et tout ira bien ! »

Ce ne sont pas seulement les méthodes qui donnent un résultat, mais surtout la manière de les présenter et de les développer. Le colonel Monnier s'en était bien rendu compte. Toute sa carrière fut consacrée à donner aux autres le bon exemple.

En qualité d'officier de troupes, Monnier fut adjudant du bataillon 18, puis commandant du bataillon 105 et, en dernier lieu, commandant du 5^e régiment d'infanterie.

Il avait repris de feu le colonel Nicolet la charge d'officier de recrutement du 1^{er} arrondissement. C'est en période de recrutement que la maladie l'a surpris et l'a terrassé.

Nous n'oublierons pas ce camarade dévoué, mort au service du pays qu'il a fidèlement servi.

Fz.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Poilu tel qu'il se parle, par Gaston Esnault, agrégé de grammaire. Dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage. Vol. in-16. Paris, 1919. Editions Bossard. Prix, 7 fr. 50.

Donc, il y a un parler poilu. Plus pittoresque qu'élégant, plus expressif que fin, fantaisiste, rempli d'imprévu, il est infiniment plus riche qu'on ne le supposait, puisque le dictionnaire que nous en donne M. Esnault ne comporte pas moins de 603 pages d'un texte serré. Il est vrai que les étymologies exigent parfois d'assez longs développements ; mais elles sont indispensables pour qui prétend s'initier au mystère de ce langage inédit. Sans elles, il serait bien difficile de savoir ce que signifient tabasser, tsointsoin, mioliste, patard, chuchemature, chalausticer, ébeiller, gouine, kroums, lajoperm, linarperm, hôchecagner, etc., etc., etc., sans parler d'expressions plus développées : prendre